

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

PROCES-VERBAL

C.I.A.S DU FRONSADAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire
du Mercredi 12 Avril 2023

Convocation du 6 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance **extraordinaire**, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Membres élus présents : 7

Messieurs Hugues de CHALUP – Jean GALAND -

Mesdames Mauricette EYHERAMONNO – Valérie GREAULT – Nathalie LOCHON –

Caroline LESCOUL – Marie France REGIS

Membres civils présents : 2

Mme Corinne CHAILLE – M. Christophe HENRY

Pouvoir : 0

Excusés : 7

Mme Claude LARROCHE – Mme Véronique PARACHOU – Mme Sylvie CHAUDET –

M. Pascal TESSIER – M. Jean-Marie BAYARD – Mme Sylvie BOULIN - Mme Martine

TILLET FAURIE

Absents : 5

Mme Geneviève CANOT DUMONT – Mme Nicole DAROLLE – Mme Denise GIRAUD

– Mme Laurine JANICOT – Mme Véronique PINAUD .

Secrétaire de séance : Madame Corinne CHAILLE

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 8 Mars 2022

Considérant l'absence de quorum lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 avril 2023.

Considérant la nouvelle convocation du Conseil en date du 6 avril 2023.

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 8 mars 2023 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CIAS en date du 8 Mars 2023.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté par Madame la Présidente le 8 mars 2023.

Madame la Présidente soumet le compte-rendu de la séance relative au Rapport d'Orientations Budgétaires, à l'aval des administrateurs du C.I.A.S du Fronsadais.

Ces derniers n'apportent aucune observation sur le procès-verbal.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance relative au Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 8 mars 2023.

3/ Validation du devis relatif au repas en commun des bénéficiaires du service portage de repas à domicile et du service Aide à domicile.

Madame la Présidente rappelle qu'une proposition a été émise afin de réunir l'ensemble des bénéficiaires des services du C.I.A.S et les membres du Conseil d'Administration autour d'un repas en commun afin de créer du lien à la fois entre les bénéficiaires lors d'une rencontre conviviale, mais également entre les bénéficiaires et les élus et personnels qui agissent au nom du C.I.A.S.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel aux services de la SASU CAMPUS CAFET, qui est le prestataire retenu au titre de notre service « portage de repas à domicile ».

Le devis proposé par ce prestataire s'élève à 2 930 € Hors taxe, soit 3 262 € TTC pour une jauge de 100 personnes avec une tarification du repas à hauteur de 24.50 € HT. Il est spécifié dans le devis et entendu avec le prestataire que le nombre de repas définitifs qui sera comptabilisé au titre de la facturation devra être communiqué par le C.I.A.S au moins 15 jours avant le 16 mai 2023, date de l'évènement.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ **Valident la tenue d'un repas en commun entre les bénéficiaires du service social et les membres du Conseil d'Administration du CIAS ainsi que les élus communautaires .**

➤ **Autorisent la Présidente à signer la proposition commerciale d'un montant de 2 930 € hors taxe soit 3 262 € TTC qui se base sur une jauge de 100 personnes à raison d'un tarif unitaire de 24.50 €HT par repas.**

➤ **Autorisent la Présidente en accord avec le prestataire à ajuster le paiement de la prestation en tenant compte du nombre réel de participants lequel devra être communiqué par le C.I.A.S au moins 15 jours avant le 16 mai 2023, date de l'évènement.**

4/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62100 (M14)

Il est rappelé que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

➤ **Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.**

Le Conseil d'Administration :

- 1° **Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.**
- 2° **Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.**
- 3° **Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.**

Déclare que le compte de gestion du Budget principal 62100 dressé par le Comptable public pour l'exercice 2022 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2022 relatif au budget principal 62100 du C.I.A.S du Fronsadais.

5/ Vote du Compte Administratif du Budget 62100 (M14)

Considérant que Madame Mauricette EYHERAMONNO, membre du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Considérant que Madame Marie-France REGIS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Mauricette EYHERAMONNO, afin que cette dernière explicite le rapport relatif au Compte Administratif et fasse procéder au vote de ce dernier,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public ;

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S :

APPROUVE le Compte Administratif 2022 relatif au Budget principal 62100 du C.I.A.S du Fronsadais.

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE en section de fonctionnement un résultat de l'exercice de – 25 889.39 €

6/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62100 (M14)

Vu le projet d'affectation du résultat transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal du CIAS du Fronsadais, ci-après :

Report en fonctionnement sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » d'un montant de 20 191.76 €

33010001649
Code INSEE

CIA5 FRONSADAIS
CIA5 DU FRONSADAIS

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil d'administration
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres exprimés : 9
VOTES :
Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-25 889,39
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 081,15
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 191,76
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	20 191,76
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	20 191,76
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE, le

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2022 relative au Budget Principal 62100 du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée en séance.

7/ Vote du Budget 62100 M57 développé année 2023

Vu le projet de budget principal CIAS du Fronsadais 62100 pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget Principal 62100 relatif au C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2023 ci-après, soit un budget de fonctionnement de 228 637.00 €

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget principal « 62100 » du CIAS du Fronsadais relatif à l'année 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE **0,00**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **0,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	122 133,80		122 133,80
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	105 584,00	0,00	105 584,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	419,20	0,00	419,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		228 637,00	0,00	228 637,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE **0,00**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **228 637,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3 Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	102 000,00		102 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	106 314,24		106 314,24
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	131,00	0,00	131,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	208 445,24	0,00	208 445,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	20 191,76
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	228 637,00
--	-------------------

8/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62103 (M22)

Il est rappelé que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget annexe 62103 AMD du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration :

- 4° Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 5° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 6° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du Budget annexe 62103 dressé par le Comptable public, pour l'exercice 2022 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2022 relatif au budget annexe 62103 AMD du C.I.A.S.**

9/ Vote du Compte Administratif du Budget 62103

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public.

Considérant que Madame Mauricette EYHERAMONNO, membre du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Considérant que Madame Marie-France REGIS, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Mauricette EYHERAMONNO, afin que cette dernière explicite le rapport relatif au Compte Administratif et fasse procéder au vote de ce dernier.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S :

APPROUVE le Compte Administratif 2022 relatif au Budget AMD du CIAS 62103 du C.I.A.S du Fronsadais.

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Compte Administratif 2022 Budget 62103 AMD CIAS DU FRONSADAIS

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	1 335 125.70 €
Recettes	1 418 019.27 €
Résultat de l'exercice	82 893.57 €
Investissement	Réalisé
Dépenses	0 €
Recettes	6 317.68 €
Résultat de l'exercice	6 317.68 €

10/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62103

Vu le projet d'affectation du résultat du Budget AMD du CIAS transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de l'AMD du CIAS du Fronsadais, **joint ci-après**.

Détermination et affectation du résultat

N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6)	Excédent	82 893 57 €	0 00 €
	Déficit		
Reprise des résultats des exercices antérieurs	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0 00 €	0 00 €
	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0 00 €	0 00 €
soit B	Report à nouveau déficitaire	0 00 €	0 00 €
	Compensation des déficits d'exploitation	0 00 €	0 00 €
soit C	Compensation des charges d'amortissement	0 00 €	0 00 €
soit D	Amortissements comptables excédentaires différés	0 00 €	0 00 €
	Depenses pour congés payés		
soit E	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0 00 €	0 00 €
	Autres dépenses non opposables aux tiers financiers		
Résultat administratif corrigé		82 893 57 €	0 00 €
Affectation du résultat administratif			
Réserves	1064 (2) Réserve des plus values nettes	0 00 €	0 00 €
	1068 Excédents affectés à l'investissement	0 00 €	0 00 €
	1069 Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	1065 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	0 00 €	0 00 €
	1066 Compensation des déficits d'exploitation	0 00 €	0 00 €
Report à nouveau	1067 Compensation des charges d'amortissement	0 00 €	0 00 €
	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	82 893 57 €	0 00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0 00 €	0 00 €
	Report à nouveau déficitaire	0 00 €	0 00 €
Report à nouveau déficitaire			

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Autres reprise sur le compte 1068 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R 314-26 ou CASF (9) pour les ESSMS publics

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés dans l'attente de la décision du juge de la tarification plus 119 (en gestion non contrôlée) Bases décision du juge de la tarification ou en cas de non saisie du juge de la tarification

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2022 relative au Budget annexe 62103 du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée en séance.

11/ Vote du Budget 62103 (M22) au titre de l'année 2023

Vu le projet de budget annexe CIAS du Fronsadais 62103 pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget annexe 62103 relatif au C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2023 résumé ci-après :

**BP 2023 62103
AMD CIAS DU FRONSADAIS**

TOTAL EXPLOITATION	1 470 140 €
TOTAL INVESTISSEMENT	114 989 €

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget annexe « 62103 » du CIAS du Fronsadais relatif à l'année 2023.

12/ Autorisation pour la fongibilité des crédits pour l'année 2023

Vu la délibération D19-2022 relative à la mise en place du référentiel M57 développé à compter du 1er janvier 2023 pour le Budget principal du CIAS du Fronsadais.

Considérant que le Conseil d'Administration a la faculté de déléguer à l'exécutif, la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée la plus proche en terme de temporalité.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Autorisent la Présidente à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du Budget Principal.

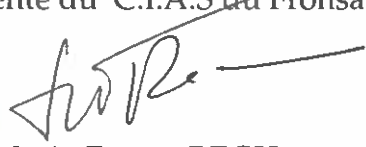
La séance est levée à 18 H 35.

La secrétaire de séance


Corinne CHAILLE

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais




Marie-France REGIS

